

Les 32 propositions pour la langue française et le plurilinguisme commentées

L'OEP a identifié quatre domaines prioritaires que nous mettons en correspondance avec les 32 propositions :

- Amélioration et développement de l'enseignement du français, amélioration et diversification des enseignements en langues étrangères (8 propositions)

Se rattachent à ce domaine les propositions suivantes :

Proposition 1 : dédoublement des classes en primaire dans les ZEP.

Proposition 2 : remettre au centre du combat pour le français, l'école et le professeur. Rétablir l'évaluation et impliquer les parents.

Proposition 6 : porter pour les migrants le nombre d'heures d'apprentissage de 250 à 400 voire 600 heures.

Proposition 10 : conforter le réseau des lycées français et redynamiser le secteur.

Proposition 11 : doubler le réseau scolaire français d'ici à 2025.

Proposition 12 : développer l'enseignement du français dans les systèmes d'enseignement des États.

Proposition 13 : développer les filières bilingues francophones.

Proposition 18 : enseigner au moins deux langues en Europe

Commentaire : Tout est bon dans ces propositions, mais l'aspect "diversification de l'enseignement des langues vivantes" est éludé. J'avais fourni une fiche à ce sujet, mais le problème a été très peu évoqué lors des journées des 13 au 14 mars à la CIUP.

- L'enseignement supérieur et la recherche (5 propositions)

Se rattachent à ce domaine les propositions suivantes :

Proposition 14 : implication de l'enseignement supérieur -> universités francophones, co-diplômes.

Proposition 15 : mieux accueillir les étudiants étrangers en France.

Proposition 17-2 : promouvoir le français, les contenus en français, les contenus académiques, scientifiques et la présence de tous les locuteurs sur la Toile.

Proposition 19 : une mission nouvelle pour les écoles de commerce pour donner un nouvel élan au français comme langue des affaires.

Proposition 20 : développement le plurilinguisme dans les entreprises avec le concours des associations patronales, des écoles de commerce et du réseau diplomatique.

Commentaire : la question de l'enseignement supérieur est traitée de manière assez superficielle, mais le problème avait été au contraire vu d'une manière très prometteuse dans le discours de la

Sorbonne du 16 septembre 2017. Le fait de vouloir mobiliser les écoles de commerce annonce dans des termes doux mais fermes un affrontement à venir vis-à-vis de ces écoles qui sont les meilleures promotrices de l'anglais dans l'économie.

- L'anglais dans les institutions européennes (2 propositions)

Se rattachent à ce domaine les propositions suivantes :

Proposition 21 : renforcer le dispositif de formation au français des responsables européens.

Proposition 22 : la domination de l'anglais à Bruxelles n'est pas une fatalité.

Citation :

"Bruxelles fera l'objet d'un effort particulier, en lien avec nos partenaires belges, parce que nous sommes en train de vivre un paradoxe dont vous goûterez aujourd'hui le caractère quelque peu intempestif. L'anglais n'a sans doute jamais été aussi présent à Bruxelles au moment où nous parlons de « Brexit ». Cette domination n'est pas une fatalité, il nous appartient simplement de retrouver là aussi quelques règles, de réinvestir certains lieux et de refaire du français une langue par laquelle on accède à ces opportunités que j'évoquais."

Commentaire : Il y a clairement une volonté de peser sur les pratiques bruxelloises. Reste à savoir si l'on dépassera le niveau des vœux pieux, ce qui a toujours été le cas des précédents présidents de la République. Il n'y a pas de recette, mais seulement des stratégies d'influence.

Dans le cas du Brexit, notre objectif n'est pas d'écarter l'anglais, mais de refuser toute forme de statut spécial pour l'anglais. L'anglais restera langue officielle parce qu'il est parlé en Irlande et parce qu'une large majorité d'Irlandais ne parle pas le gaèlique irlandais. Encore faut-il que le choix soit voté du Conseil à l'unanimité et non opéré par défaut.

Voir les deux argumentaires ci-joints : [Synthèse sur les conséquences linguistiques du Brexit](#) + [Note complémentaire d'interprétation du règlement 1958/1](#)

- L'action en direction de l'Afrique et de la francophonie (15 propositions)

Se rattachent à ce domaine les propositions suivantes :

Proposition 4 : intégrer dans l'enseignement les auteurs de la francophonie.

Proposition 7-1 : accroissement de l'aide dans le cadre du partenariat mondial pour l'éducation.

Proposition 7-2 : accroissement de l'aide bilatérale pour l'éducation, notamment des jeunes filles.

Proposition 8 : amplifier le programme d'accompagnement des enseignants en Afrique avec l'OIF.

Proposition 9 : mettre en place un volontariat international pour le français à destination des pays prioritaires.

Proposition 23 : Développer la traduction du français vers l'arabe, le russe, le chinois,...

Proposition 24 : défendre les langues africaines.

Proposition 25 : élaborer des dictionnaires avec les langues africaines.

Proposition 26 : création d'un "collège des francophonies".

Proposition 27 : Etats généraux de l'édition en français.

Proposition 28 : créer à Villers-Cotterêts un lieu pour les francophonies.

Proposition 29 : ouvrir 10 nouvelles alliances françaises par an, et sanctuarisation de leurs crédits.

Proposition 30 : créer un fond spécifique au sein de l'institut français pour développer des actions culturelles dans les quartiers populaires.

Proposition 31 : de nouvelles missions pour l'AFD en Afrique.

Proposition 32 : de nouvelles missions pour le CNC en Afrique. Création d'un fond pour la jeune création cinématographique en Afrique francophone subsaharienne. Programme de coproduction avec le Maroc et la Tunisie.

Commentaires : cet aspect recouvrant 50% de l'ensemble des propositions, il n'y a rien à ajouter.

Voir aussi sur le site officiel :

- [le plan d'action](#)

- [les vidéos](#)